

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 JUILLET 2026

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Mentions du conseil
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 9 juin 2026 et séances extraordinaires du 16 juin et 23 juin 2026

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Objet : prendre acte de la lecture, par le maire, du rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Shawinigan pour l'exercice financier 2025, en conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

6. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

7. Signature - avenant - entente de développement territorial du Fonds Régions et ruralité - 2025-2028

Objet : autoriser la signature de l'avenant à l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité intégrant le volet 3 - Vitalisation - 2025-2028.

Cet avenant tient compte des modifications apportées, le 10 février 2026, au cadre normatif de ce fonds.

8. Demande - Fonds de soutien à l'environnement, volet 1 - accompagnement municipal

Objet : autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du Fonds de soutien à l'environnement volet 1 - accompagnement municipal relativement au projet de gestion environnementale du changement de chauffage au mazout de deux églises patrimoniales de la ville de Shawinigan, soit les églises Notre-Dames-de-la-Présentation et Sainte-Jeanne-d'Arc, pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'organisme l'Agora des deux clochers agira comme partenaire de réalisation afin de mettre à profit son expertise en revalorisation du patrimoine bâti dans l'élaboration de la stratégie de reconversion énergétique des bâtiments patrimoniaux.

Le volet 1 - accompagnement municipal, prend la forme d'un accompagnement professionnel de 50 heures maximum, offert par Environnement Mauricie.

9. Contrat - déneigement et déglçage des accs aux btiments et structures - secteur Grand-Mère (section A)

Objet : octroyer le contrat de déneigement et de déglçage des accs aux btiments et aux structures du secteur Grand-Mère, pour la section A, au plus bas soumissionnaire conforme soit Verdure de demain 2006 S.A. de la manière suivante :

- saison hivernale 2026-2027 45 042,74\$, taxes en sus;
- saison hivernale 2027-2028 45 943,46 \$, taxes en sus;
- saison hivernale 2028-2029 46 862,36 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres et la soumission retenue.

Le budget prévu pour l'année en cours est de 42 800 \$. On note une augmentation de 10,5 % par rapport au contrat pour la saison hivernale 2025-2026.

10. Contrat - conception, fabrication et installation de modules de jeux et autres composantes - parc Alphonse-Désaulniers

Objet : octroyer le contrat pour la conception, la fabrication et l'installation de modules de jeux et autres composantes au parc Alphonse-Désaulniers dans le secteur Saint-Georges.

La procédure ouverte comprenait 2 options, soit l'option 1 pour la réalisation en 2026 et l'option 2 pour la réalisation en 2027.

Deux soumissionnaires ont répondu à celle-ci.

Le contrat est octroyé, selon l'option 1, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Tessier Récréo-Parc inc., pour un montant forfaitaire de 284 771,05 \$, taxes en sus.

11. Contrat - services professionnels en architecture et ingénierie - contrat cadre

Objet : octroyer le contrat pour des services professionnels en ingénierie et en architecture à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

À la suite d'une procédure ouverte avec système de pondération et d'évaluation, l'objet de la présente résolution est d'accorder le contrat au consortium de CCM2 architectes inc., EMS Ingénierie inc. et CBTEC inc., pour un montant estimé de 874 219,50 \$, taxes en sus, pour deux années. Le contrat prévoit une option de renouvellement pour 2 périodes supplémentaires d'une année.

12. Contrat - services professionnels - étude économique

Objet : autoriser le contrat de gré à gré, avec Mallette S.E.N.C.R.L. pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude économique relative aux perspectives de développement du territoire de Shawinigan. Le montant du contrat est de 31 750 \$, taxes en sus. Cette dépense est financée à même le FRR volet 2.

13. Renouvellement de la flotte d'appareils de protection respiratoire pour les pompiers - utilisation d'un système de pondération

Objet : autoriser l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre d'une procédure ouverte pour l'octroi d'un contrat d'achat pour le renouvellement de la flotte d'appareils de protection respiratoire pour les pompiers sur les interventions.

Les critères proposés sont :

Critères d'évaluation	Pointage maximum
1. Interopérabilité avec les services en entraide	10
2. Technologies et équipements	30

3. Prix	60
Total	100

14. Avis de motion - projet de règlement SH-602.2 - modification au règlement SH-602 - traitement des élus municipaux de la Ville de Shawinigan

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le règlement SH-602 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Shawinigan et présenter le projet de règlement SH-602.2 à cette fin.

Cette modification a pour objet d'ajouter un article relativement à un véhicule de fonction mis à la disposition du maire.

15. Avis de motion - projet de règlement SH-784.1 – modification au règlement SH-784 - code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Shawinigan

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Shawinigan et présenter le projet de règlement SH-784.1 à cette fin.

Cette modification a pour objet d'intégrer une disposition sur l'utilisation des ressources de la Ville, en concordance avec le règlement SH-602.2 modifiant le Règlement SH-602 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Shawinigan.

16. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-790 - emprunt 900 000 \$ - acquisition d'appareils de protection respiratoire

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile et déposer le projet de règlement SH-790 à cette fin.

Ces appareils de protection respiratoire du Service de sécurité incendie et de sécurité civile sont essentiels au travail des pompiers. Les cylindres d'air ont une durée de vie de 15 ans qui expire en 2027.

Le projet est prévu au programme quinquennal 2026-2030. Une procédure ouverte sera lancée à l'automne pour permettre une mise en oeuvre du processus de remplacement au début de l'année 2027.

L'emprunt est d'une durée de dix ans.

17. Adoption - résolution - lot 3 719 352 du cadastre du Québec - 8932, boulevard des Hêtres

Objet : sous l'autorité de l'article 93 (PL31) de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (LQ 2024, chapitre 2), statuer sur une demande visant à autoriser la construction de deux habitations multifamiliales de 15 et 24 logements de structure isolée sur le lot 3 719 352 du cadastre du Québec.

Cette résolution est adoptée avec changements. Ils portent sur les éléments suivants :

- 1 bâtiment de 24 logements et 1 bâtiment de 15 logements (au lieu de 2 bâtiments pouvant aller jusqu'à 24 logements);
- une hauteur de 11 mètres (2 étages et demi) au lieu de 12 mètres (3 étages et demi);
- l'ajout d'une haie de cèdres.

18. Création - Comité de la Charte de la langue française

Objet : créer un comité sur la Charte de la langue française et en déterminer le mandat et la composition.

Son mandat est de mettre en place des outils ainsi que des actions concrètes visant la mise en œuvre, la promotion et le rayonnement du français auprès des employés et des citoyens.

Le comité a pour mission de veiller à l'application des exigences législatives en matière de langue officielle au sein de l'organisation, de promouvoir l'utilisation d'un français de qualité dans l'ensemble des communications et services municipaux, et de développer des initiatives favorisant la valorisation et le rayonnement du français auprès des employés et des citoyens. À cet effet, il agit à titre d'instance de concertation, de recommandation et de suivi des actions mises en place.

Le comité est composé des membres suivants :

- Audrey Bourassa, directrice - Service du capital humain;
- Catherine Patry, cheffe de division – bibliothèques et culture - Service loisirs, culture et vie communautaire;
- Chantal Doucet, greffière et directrice - Service du greffe et des affaires juridiques;
- Ève Chamberland, conseillère en communication - Service des communications et des relations avec les citoyens;
- Joanie Gauthier, technicienne juridique – greffe et non contentieux - Service du greffe et des affaires juridiques;
- Pascale Lahaie, cheffe de division – ressources humaines, Service du capital humain.

19. Comité consultatif sur les achats de véhicules municipaux - modification - résolution R 117-10-03-26

Objet : modifier la résolution R 117-10-03-26, laquelle désignait les membres qui siègent sur le comité consultatif sur les achats de véhicules municipaux, afin de désigner Denis Gélinas comme citoyen résident, à titre de membre consultatif, afin de compléter la composition de ce comité.

20. Versement - aide financière - L'Agora des deux clochers

Objet : autoriser le versement d'une aide financière à l'organisme jusqu'à un maximum de 34 700 \$, afin de lui permettre de retenir des services professionnels pour la consolidation et le déploiement de son plan d'affaires d'économie sociale en démarrage.

Cette résolution vise également à autoriser la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à émettre une lettre d'intérêt de la Ville quant au projet de L'Agora des deux clochers.

21. Entente - aide financière - Programme de soutien aux événements - Événements Shawinigan

Objet : accepter la demande d'aide financière reçue dans le cadre du programme de soutien aux événements.

L'organisme Événements Shawinigan a été reconnu jusqu'au 31 août 2028, par la résolution du comité exécutif du 18 août 2025.

L'objet de cette résolution est d'autoriser la signature d'une entente entre la Ville et l'organisme Événements Shawinigan, comprenant le versement d'une aide financière maximale de 12 900 \$ pour l'organisation de l'événement « Shawi-Beach », édition 2026.

22. Versement - aide financière - Programme d'adaptation de domicile

Objet : accepter la demande d'aide financière reçue dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Une demande a déjà fait l'objet d'un versement au bénéficiaire en avril 2026, au montant de 27 556,50 \$.

L'objet de cette résolution est d'accepter une demande d'aide amendée pour ce même bénéficiaire, soit un montant supplémentaire de 905,70 \$, pour un montant total de 28 462,20 \$.

23. Versement - aide financière - Fonds régions et ruralité - volet 2 - Économie du Savoir Mauricie (ÉSM)

Objet : autoriser le versement d'une aide financière à même les sommes disponibles à l'égard du volet 2 de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité 2025-2028 et autoriser la signature d'une entente, le cas échéant.

La résolution a pour but d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 14 400 \$ à Économie du Savoir Mauricie (ÉSM) relativement à l'ajout d'une ressource spécialisée dédiée spécifiquement au « marketing de la culture de l'innovation ».

24. Versement - aide financière - Fonds régions et ruralité - volet 2 - Konex immobilier inc.

Objet : autoriser le versement d'une aide financière à même les sommes disponibles à l'égard du volet 2 de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité 2025-2028 et autoriser la signature d'une entente, le cas échéant.

La résolution a pour but d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 90 000 \$ à Konex Immobilier inc. relativement à un projet d'expansion incluant la construction d'un nouveau bâtiment.

25. Versement - aide financière - Fonds régions et ruralité - volet 2 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Shawinigan (CCIS)

Objet : autoriser le versement d'une aide financière à même les sommes disponibles à l'égard du volet 2 de l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité 2025-2028 et autoriser la signature d'une entente, le cas échéant.

La résolution a pour but d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 47 000 \$ à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Shawinigan relativement à la réalisation d'une campagne d'achat local « ShawiDollars ».

26. Demande - ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - virage protégé - intersection du boulevard de Shawinigan-Sud et de la 105e Avenue

Objet : présenter une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'ajout d'une phase protégée de virage à gauche à la séquence des feux de circulation situés à l'intersection du boulevard de Shawinigan-Sud et de la 105^e Avenue.

Cette demande s'inscrit dans un processus de modification de l'itinéraire de transport collectif. L'absence d'une phase protégée de virage à gauche est susceptible d'entraîner des délais pour les autobus de la RTCS et nuire au respect des horaires du nouveau circuit mis en place à la fin du mois de juin.

27. Demande - ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - limite de vitesse sur le chemin de Saint-Gérard (route 351)

Objet : présenter une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser la possibilité de diminuer la limite de vitesse de 80 km/h à 70 km/h sur le chemin de Saint-Gérard, portion route 351, pour le tronçon entre les numéros civiques 321 et 1321.

Le tronçon concerné comprend plusieurs accès résidentiels et commerciaux. De plus, les nombreux déplacements effectués à pied et à vélo sur les accotements et la présence d'une traverse écolière aux feux de circulation à l'intersection des chemins Principal et des Génévriers constituent des éléments importants à considérer dans l'analyse de sécurité routière.

28. Demande - ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - route des Défricheurs intersection avec l'avenue de Saint-Georges

Objet : présenter une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser le concept proposé incluant une voie pour tourner à droite à partir de la route des Défricheurs en direction Nord-Est et d'une voie de virage à gauche en direction Sud-Ouest.

Cette demande découle de la problématique de congestion récurrente constatée à l'intersection de la route des Défricheurs et de l'avenue de Saint-Georges qui entraîne un refoulement des véhicules jusqu'au carrefour giratoire à l'intersection de la route 155. De plus, la configuration actuelle à une seule voie dans les deux directions sur la route des Défricheurs obstrue la fluidité des véhicules souhaitant effectuer un virage à droite et à gauche vers l'avenue de Saint-Georges.

29. Affaires nouvelles

30. Période de questions

31. Levée de la séance

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint

Non adopté